

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1887

14 septembre 2010

SOMMAIRE

A.C.C.P. S.A.	90576	MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	90559
Aimpeq S.A.	90575	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	90569
Belval Plaza Holding S.A.	90534	MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.	90569
Bruyères Property S.A.	90547	MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l. ..	90570
Capricorn S.A. SICAV - SIF	90558	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	90569
Charles Anastase S.A.	90554	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	90574
Charles Anastase S.A.	90555	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	90574
Charles Anastase S.A.	90555	MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l.	90574
Charles Anastase S.A.	90559	MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.	90575
Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	90544	Milao S.à r.l.	90575
co - labor	90573	Naturgas Kielen	90560
Creta Foods S.A.	90560	New Lead LB Holding S.A.	90552
Den Daachatelier S.à r.l.	90530	Nexus S.A.	90542
East Investments Holding Company s.à r.l.	90555	Nitsba Actipole S.A.	90543
FANUC CNC Europe S.A.	90559	Nitsba Europe S.A.	90543
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III	90530	Nitsba Participations S.A.	90547
Genelux LB Holding S.A.	90551	Nuadi Holdings S.à r.l.	90549
Intralot Luxembourg S.A.	90556	Parthena Reys Perennial Management S.A.	90556
Invesco Hamburg Hotel Investment S.A.	90533	Patrimoine Chamois S.A.	90543
KCTG Holdings I S.à r.l.	90530	Pitesti Holding S. à r.l.	90530
KCTG LP2 S.à r.l.	90531	Quantum Potes S.A.	90532
Kingston Lux S.A.	90559	School 3 S.à r.l.	90570
Lehwood International Holdings S.à. r.l.	90531	Soleil Moderne Sàrl	90551
Lehwood Ventures S.à. r.l.	90532	The CMI Managed Fund	90547
Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	90532	Twenty-Six Management S.A.	90548
Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	90532	Universe, The CMI Global Network Fund	90549
Magnisense	90533	YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l.	90549
Maple Holding S.A.	90543	Zidcom Investments S.A.	90549
Maples Finance Luxembourg	90552	Zventana Investments S.A.	90550
Marriott ECP LP II S.à r.l.	90534		
Marriott ECP LP I S.à r.l.	90531		
Marriott International Holding Company B.V.	90534		

Den Daachatelier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 42, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 97.148.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 12 juillet 2010

Décisions

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de la société "DEN DAACHATELIER S.à r.l." est à partir du 12 juillet 2010 suite à une décision du conseil communal de Hosingen la suivante:

L-9807 HOSINGEN

42, Kraeizgaass

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097305/15.

(100108786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.321.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2010097392/10.

(100108798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

KCTG Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 403.837.159,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.747.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097478/17.

(100108656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.274.

—
Les comptes annuels pour la période du 8 juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097580/12.

(100108532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 143.034.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010097479/16.

(100108657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Lehwood International Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.956.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Patrick Murphy, avec adresse au 7 A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2010

2. nomination de Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 31 mai 2010 et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097490/15.

(100108604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Marriott ECP LP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 110.105.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant A de la Société avec effet au 5 juillet 2010.

- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 5 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant A:

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérant B:

Monsieur Michel Miserez

Monsieur Reiner Sachau

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097515/23.

(100108622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Lehwood Ventures S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.954.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Patrick Murphy, avec adresse au 7 A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2010

2. nomination de Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 31 mai 2010 et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097492/15.

(100108605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 683.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.380.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2010

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477 de son mandat de réviseur d'entreprise pour l'audit des comptes au 31 mars 2009.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010097509/15.

(100108637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.126.300,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2010

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477 de son mandat de réviseur d'entreprise pour l'audit des comptes au 31 mars 2009.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010097510/15.

(100108638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Quantum Potes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097611/9.

(100108570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Magnisense, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 122.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010097512/14.

(100108633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Invesco Hamburg Hotel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.392.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftsadresse in 20 rue de la Poste, L2346 Luxembourg, handelnd im Namen von Invesco European Hotel Real Estate II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 142.600, und von Azure Property Investments S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 14, Rue Notre Dame in L-2440 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 104192,

aufgrund von zwei Vollmachten welche am 15. und 16. März 2010 erteilt wurden, und welche einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. März 2010 beigefügt blieben, welche einregistriert wurde in Luxemburg, am 23 März 2010, Actes Civils, Nummer LAC/2010/12816.

Die Erschienene erklärte dass, laut einer Urkunde über eine außerordentliche Aktionärsversammlung aufgenommen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, durch die unterzeichnende Notarin am 18. März 2010, einregistriert in Luxemburg am 23. März 2010 unter Nummer LAC/2010/12816, hinterlegt im Handelsregister in Luxemburg am 14. April 2010, unter folgender Referenz L100051417 und dort eingetragen unter der Nummer B 125.392, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1022 vom 15. Mai 2010, irrtümlicher Weise unter „Art 1“ in der deutschen Fassung ein Fehler unterlaufen ist.

Die Erschienene berichtigt hiermit:

1) „Art 1“ in der deutschen Fassung soll richtigerweise wie folgt lauten:

„Hiermit wird zwischen den erschienenen Parteien und allen natürlichen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darin Aktionäre werden, eine Aktiengesellschaft mit dem Namen „Invesco Hamburg Hotel Investment S.A.“ (die „Gesellschaft“) gegründet.“

Die Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29842. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099093/40.

(100110793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.106.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant A de la Société avec effet au 5 juillet 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 5 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant A:

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérant B:

Monsieur Michel Miserez

Monsieur Reiner Sachau

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097516/23.

(100108623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

—
Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mademoiselle Christel Damaso

Madame Galya Mezentseva

Gérant de classe B:

Monsieur Michel Miserez

Monsieur Reiner Sachau

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097517/23.

(100108624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Belval Plaza Holding S.A.”, a société anonyme, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, incorporated by a deed enacted on 4 April 2006, published in the Mémorial C, n° 1223 on 24 June 2006, amended by a deed of the undersigned notary on 9 October 2009, published in the Mémorial C, n° 2092 on 23 October 2009, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.602 (the “Company”), in the presence of

“SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V.”, a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office (zetel) in Hoevelaken, the Netherlands, and its principal place of business at Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Gooi-, Eem- and Flevoland under number 08058207, represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 22 July 2010,

and

“SNS PROPERTY FINANCE B.V.”, a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Leusden, The Netherlands and its principal place of business at Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Gooi-, Eem- and Flevoland under number 0802428, represented by Ms Francesca Papisideris, previously named, by virtue of a proxy dated 22 July 2010 (together with SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V., the “Shareholders”).

The meeting was presided by “SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V.” The chairman appointed “SNS PROPERTY FINANCE B.V.” as secretary and the Shareholders elected Maître Eliane DEJARDIN-BOTELHO, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer.

The chairman requested the notary to document that:

I.- The Shareholders hold one hundred per cent (100%) of the shares in the Company and that the number of shares held by them are shown in the attendance list.

II.- The Shareholders have been duly informed of the agenda of the meeting and have agreed to waive all rights to a prior convening notice of the meeting.

III.- Based on the above items I.- and II.- and since it appears from the attendance list that all one hundred (100) shares representing the whole capital of the Company are represented at the meeting, the Shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is as follows:

1 Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not. In case the Company has only one shareholder, the Company may be managed by only one (1) director.

The members of the Board of Directors will be appointed by the General Meeting, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

The General Meeting may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the “Class A Director”) or class B director (the “Class B Director”).

The members of the Board of Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.”

2 Amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by the General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if all of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If the Company is managed by only one (1) director, it suffices that the transaction between the Company and its director, who has an opposing interest, be recorded in writing.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

3 Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

4 Acknowledgement of the resignation of Mr Chester de KOSTE from his office as director of the Company with effect as of the date of these resolutions.

5 Acknowledgement of the resignation of Mr Nick van HAGEN from his office as director of the Company with effect as of the date of these resolutions.

6 Appointment of Mr Thomas GERARDUS der Kinderen, with Dutch nationality, born on 22 January 1949 at Breda (The Netherlands), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands as new director with immediate effect and for a mandate that will be ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011 to approve the annual accounts as at 31 December 2010.

7 Miscellaneous.

The attendance list and the proxies granted by the Shareholders to represent them at this extraordinary general meeting, signed by the appearing persons and the Notary, are annexed to this deed for the purpose of registration.

After the foregoing was discussed by the meeting, the undersigned Notary documented the following resolutions taken unanimously by the Shareholders of the Company:

First resolution

The Shareholders resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

“ **Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not. In case the Company has only one shareholder, the Company may be managed by only one (1) director.

The members of the Board of Directors will be appointed by the General Meeting, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

The General Meeting may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the “Class A Director”) or class B director (the “Class B Director”).

The members of the Board of Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting. Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.”

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

“ **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by the General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if all of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If the Company is managed by only one (1) director, it suffices that the transaction between the Company and its director, who has an opposing interest, be recorded in writing.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

“ **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

Fourth resolution

The shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Chester de KOSTE from his office as director of the Company with effect as of the date of these resolutions.

Fifth resolution

The shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Adriaan Nicolas van HAGEN from his office as director of the Company with effect as of the date of these resolutions.

Sixth resolution

The shareholders resolved to appoint Mr Thomas Gerardus der Kinderen, with Dutch nationality, born on 22 January 1949 at Breda (the Netherlands), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands as director with immediate effect and for a mandate that will be ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011 to approve the annual accounts as at 31 December 2010.

Seventh resolution

The shareholders state that as a result of resolutions four, five and six, the Board of Directors of the Company will be composed as follows:

“SNSPF Management B.V.”;

“SNSPF Management II B.V.”; and

Mr Thomas Gerardus der Kinderen,

all for a mandate that will be ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011 to approve the annual accounts as at 31 December 2010.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Shareholders, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Belval Plaza Holding S.A.», une société anonyme ayant son siège social à Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, constituée par acte notarié en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, n°1223 du 24 juin 2006, modifiée par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, n° 2092 du 23 octobre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.602 (la "Société"), en la présence de:

«SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V.», une société anonyme (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social (zetel) à Hoevelaken, Pays-Bas, et son principal centre d'activité à Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industries de Gooi-, Eem- et Flevoland sous le numéro 08058207, représentée par Madame Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas en vertu d'une procuration datée le 22 juillet 2010,

et

«SNS PROPERTY FINANCE B.V.», une société anonyme (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social (zetel) à Leusden, Pays-bas, et son principal centre d'activité à Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industries de Gooi-, Eem- et Flevoland sous le numéro 0802428, représentée par Madame Francesca Papisideris, prénommée, en vertu d'une procuration datée le 22 juillet 2010 (ensemble avec SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V., les "Actionnaires").

L'assemblée a été présidée par «SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V.».

Le président a nommé comme secrétaire «SNS PROPERTY FINANCE B.V.» et les Actionnaires ont désigné comme scrutateur Maître Eliane DEJARDINBOTELHO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Actionnaires détiennent cent pour cent (100%) des actions de la Société et le nombre des actions détenues par eux est indiqué sur la liste des présences.

II.- Les Actionnaires ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont accepté de renoncer au droit de convocation préalable à l'assemblée.

III.- Sur la base des points I et II mentionnés auparavant et comme il ressort de la liste de présences que toutes les cent (100) actions représentant la totalité du capital social sont représentées à l'assemblée, les Actionnaires exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale peuvent valablement décider sur tous les points repris à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée se présente comme suit:

1 Modification de l'article 8 des statuts de la Société qui se présente comme suit:

« **Art. 8. Nomination et Révocation des Administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires. Si la société n'a qu'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'Assemblée Générale, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans.

L'Assemblée Générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.»

2 Modification de l'article 9 des statuts de la Société qui se présente comme suit:

« **Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Si la Société est administrée par un administrateur unique, il suffit que la transaction entre la Société et l'administrateur, ayant un conflit d'intérêt, soit retranscrite dans un écrit.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.»

3 Modification de l'article 12 des statuts de la Société qui se présente comme suit:

« **Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

4 Acceptation de la démission de Monsieur Chester de KOSTE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

5 Acceptation de la démission de Monsieur Nick van HAGEN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

6 Nomination de Monsieur Thomas GERARDUS der Kinderen, de nationalité néerlandaise, né le 22 Janvier 1949 à Breda (Pays-Bas), ayant sa résidence professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas comme nouvel administrateur avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2011 pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

7 Divers.

La liste des présences et les procurations données par les Actionnaires afin de les représenter à l'assemblée, signées par les personnes présentes et le notaire, seront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Après discussion de ce qui précède, le Notaire soussigné a acté les résolutions suivantes prises unanimement par les Actionnaires:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 8. Nomination et Révocation des Administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires. Si la société n'a qu'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'Assemblée Générale, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans.

L'Assemblée Générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.»

Deuxième résolution

« **Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopie.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Si la Société est administrée par un administrateur unique, il suffit que la transaction entre la Société et l'administrateur, ayant un conflit d'intérêt, soit retranscrite dans un écrit.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait ad-

ministrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.»

Troisième résolution

« **Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Quatrième résolution

Les actionnaires ont décidé d'accepter la démission de M. Chester de KOSTE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de ces résolutions.

Cinquième résolution

Les actionnaires ont décidé d'accepter la démission de M. Adriaan Nicolaas van HAGEN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de ces résolutions.

Sixième résolution

Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Thomas Gerardus der Kinderen, de nationalité néerlandaise, né le 22 janvier 1949 à Breda (Pays-Bas), ayant sa résidence professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas comme nouvel administrateur avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2011 pour approuver les comptes annuel au 31 décembre 2010.

Septième résolution

Les actionnaires confirment qu'en conséquence des résolutions 4, 5 et 6, le Conseil d'Administration de la Société sera composé de la manière suivante:

«SNSPF Management B.V.»;

«SNSPF Management II B.V.»; et

Monsieur Thomas Gerardus der Kinderen,

tous pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2011 pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des Actionnaires le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des Actionnaires, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, E. DEJARDIN-BOTELHO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9235. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105440/440.

(100118771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Nexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 16 juin 2010 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renommer les Administrateurs suivants:

- M. Nicola Navarra, Industriel, résident à Via Amedeo D'Aosta 11, I-20129 Milan, Italie,

- M Giovanni Giardini, Industriel, résident à Vian Dante Alighieri 60, I-24058 Romano di Lombardia (BG);
- M. Arkady Lapin, Consultant, résident à Fakultetskij Pereulok 3, app 44, à 101000 Moscou - Russie.

Est renommé Commissaire aux comptes:

M. Vasco Roncada, Industriel, résident à Via Don P. Mazzolari, 11 à 37010 Sant'Ambrogio di Valpolic (VR) - Italie.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010097556/20.

(100108561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Maple Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.832.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097530/10.

(100108310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Nitsba Actipole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 99.904.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097561/10.

(100108311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Nitsba Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 99.859.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097562/10.

(100108312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Patrimoine Chamois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.896.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010097585/14.

(100108652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chart International Holdings, Inc., a corporation organized and existing under law of the State of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware, United States of America and registered under Employer Identification Number 41-1935723,

hereby represented by Mr. Matthew John Klaben, Vice President, General Counsel and Secretary, residing professionally at One Infinity Corporate Centre Drive, Suite 300, Garfield Heights, Ohio 44125, USA.

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Chart Industries Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.907, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 18 September 2009, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 November 2009 under number 2256, page 108242 (the "Company").

II. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg of 24 November 2009, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 January 2010 under number 132, page 6313.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 795,550.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-five (11,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, to an amount of one million five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,005,550.-) represented by fourteen thousand three hundred and sixty-five (14,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each;

b. Issue of 3,000 new shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares together with a total share premium of seventy four million seven hundred and ninety thousand Euro (EUR 74,790,000.-);

c. Accept the subscription of 3,000 shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each by Chart International Holdings, Inc., a corporation organized and existing under law of the State of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware, USA, registered under Employer Identification Number 41-1935723, (the "Subscriber") together with a total share premium of seventy-four million seven hundred and ninety thousand Euro (EUR 74,790,000.-) by a contribution in kind of an aggregate amount of seventy-five million Euro (EUR 75,000,000.-) and to allocate such shares to the Subscriber;

d. Subsequent amendment of the Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a) to c); and

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 795,550.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-five (11,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, to an amount of one million five thousand five hundred and fifty Euro

(EUR 1,005,550.-) represented by fourteen thousand three hundred and sixty-five (14,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue three thousand (3,000) new shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares together with a total share premium of seventy-four million seven hundred and ninety thousand Euro (EUR 74,790,000.-).

Subscription/Payment

There now appeared Mr. Matthew John Klaben, prenamed, acting in his capacity as Vice President, General Counsel and Secretary of the Subscriber.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to three thousand (3,000) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, together with a total share premium of seventy-four million seven hundred and ninety thousand Euro (EUR 74,790,000.-) and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of three hundred and forty-four thousand fifty-five common registered shares of a nominal value of one thousand CZK (CZK 1,000.-) representing one hundred percent (100%) of the share capital of Chart Ferox a.s. having its registered office at Ustecká 30, 405 30 Decin, Czech Republic, valued at seventy-five million Euro (EUR 75,000,000.-) (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 14 June 2010 (the "Company's Report");

The Company's Report valued the Contribution at seventy-five million Euro (EUR 75,000,000.-).

The valuation of the Contribution has also been described in a report of the Sole Shareholder dated 14 June 2010, which also valued the Contribution at seventy-five million Euro (EUR 75,000,000.-).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of three thousand (3,000) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each by the Subscriber by a contribution in kind and to allocate such shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" 6.1. Subscribed and Authorised share capital. The Company's share capital is fixed at one million five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,005,550.-) represented by fourteen thousand three hundred and sixty-five (14,365) shares (parts sociales), of seventy Euro (EUR 70.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Chart International Holdings, Inc., une corporation organisée et existante selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware, USA, immatriculée sous le numéro Employer Identification Number 41-1935723,

ici représentée par Monsieur Matthew John Klaben, Vice President, General Counsel et Secretary, demeurant professionnellement à One Infinity Corporate Centre Drive, Suite 300, Garfield Heights, Ohio 44125, USA..

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l' «Associé Unique») de Chart Industries Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.907, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux,

notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2009, numéro 2256, page 108242 (la «Société»).

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 janvier 2010, numéro 132, page 6313.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 795.550.-) représenté par onze mille trois cent soixante-cinq (11.365) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, à un million cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 1.005.550.-) représenté par quatorze mille trois cent soixante-cinq (14.365) parts sociales avec une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune;

b. Emission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatorze millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 74.790.000.-);

c. Acceptation de la souscription de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, par Chart International Holdings, Inc., une corporation organisée et existante selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101 City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware, USA, immatriculée sous le numéro Employer Identification Number 41-1935723 (le «Souscripteur») ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatorze million sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 74.790.000.-) par apport en nature d'un montant total de soixante-quinze millions Euro (EUR 75.000.000.-) et allocation de ces nouvelles parts sociales au Souscripteur;

d. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a) à c); et

e. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 795.550.-) représenté par onze mille trois cent soixante-cinq (11.365) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, à un million cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 1.005.550.-) représenté par quatorze mille trois cent soixante-cinq (14.365) parts sociales avec une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre trois mille (3.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatorze million sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 74.790.000.-).

Souscription/Libération

Ensuite comparait Monsieur Matthew John Klaben, prémentionné, agissant en sa qualité de Vice President, General Counsel et Secretary du Souscripteur.

Le comparant déclare de souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à trois mille (3.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatorze million sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 74.790.000.-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en trois cent quarante-quatre mille cinquante-cinq (344.055) actions ordinaires nominatives ayant une valeur nominale de mille Couronnes Tchèques (CZK 1.000,-) chacune représentant cent pour cent (100%) du capital social de Chart Ferox a.s. ayant son siège social à Ustecká 30, 405 30 Decin, République Tchèque, évalué à soixante-quinze millions Euro (EUR 75.000.000.-) («l'Apport»), telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 14 juin 2010 (le «Rapport de la Société»);

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à soixante-quinze millions Euro (EUR 75.000.000.-).

L'évaluation de l'Apport a également été décrite dans un rapport de l'Associé Unique daté du 14 juin 2010, qui évalue également l'Apport à soixante-quinze millions Euro (EUR 75.000.000.-).

Les dits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de trois mille (3.000) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, par le Souscripteur par un apport en nature et d'allouer des telles parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à un million cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 1.005.550.-) représenté par quatorze mille trois cent soixante-cinq (14.365) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix euros (70,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. J. KLABEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27865. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098045/183.

(100109840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Nitsba Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 107.664.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097563/10.

(100108313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097663/10.

(100108748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.
BRUYERES PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2010098018/11.

(100109599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Twenty-Six Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.905.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

2K4 SERVIZI SRL, ayant son siège social au Vicolo Santa Marta, 9, I-21047 Saronno (Italie)

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, Corporate Advisor, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "TWENTY-SIX MANAGEMENT S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.905, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 8 juin 2006

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

k) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

l) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

m) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

n) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

o) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annie SWETENHAM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2256. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097668/64.

(100109303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097675/10.

(100108753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Echternach, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097694/10.

(100108592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Zidcom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 102.430.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097696/10.

(100108321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.
Nuadi Holdings S.à r.l.
Robert van't Hoeft
Gérant

Référence de publication: 2010097888/14.

(100108693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Zventana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.427.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,
le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu d'une procuration générale du 12 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ZVENTANA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.427 (NIN 2008 2200 143), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 14 février 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société ZVENTANA INVESTMENTS S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société ZVENTANA INVESTMENTS S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société ZVENTANA INVESTMENTS S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société ZVENTANA INVESTMENTS S.A.;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 juillet 2010. Relation: ECH/2010/975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 juillet 2010

Référence de publication: 2010097697/58.

(100109570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 juin 2010 que:

- L'Assemblée Générale des actionnaires après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur délégué décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du 59 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 7A Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- L'assemblée Générale ayant pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes de la Société décide de nommer, en remplacement de la société AGENSCOM S.A. la société BS CONSULTING S.A (immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 45.486) ayant son siège social sis à Luxembourg L-1420, 117, Avenue Gaston Diderich, son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010097708/19.

(100108349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Soleil Moderne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.212.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée SOLEIL-MODERNE Sàrl, avec siège social à L-3440 Dudelange, 48-52, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse, (N°R.C.S. B40 212)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010097937/21.

(100109057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 juin 2010 que:

- L'Assemblée Générale des actionnaires après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur délégué décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du 59 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 7A Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- L'assemblée Générale ayant pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes de la Société décide de nommer, en remplacement de la société AGENSCOM S.A. la société BS CONSULTING S.A (immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 45.486) ayant son siège social sis à Luxembourg L-1420, 117, Avenue Gaston Diderich, son mandat prendra lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010097709/20.

(100108345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

—
In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company limited by shares "MAPLES FINANCE LUXEMBOURG", having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, R.C.S. Luxembourg section B number 124.056, incorporated by deed of the undersigned notary, on January 22, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") of April 6, 2007, number 558, modified the last time by a deed of the undersigned notary, on 29 January 2010, published in the Mémorial number 796 of 17 April 2010.

The meeting is presided by Mr Richard Gordon, director, having professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, having its professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the TEN THOUSAND (10,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Acknowledgement that the accumulated losses suffered by the Company as at 31 May 2010 amount to EUR 452,000.

2.- Resolution to decrease the share capital of the Company of EUR 1,000,000 by an amount of EUR 500,000, in order to absorb the losses of the Company as at 31 May 2010 in an aggregate amount of EUR 452,000 and to retain the difference of EUR 48,000 as extraordinary income not distributed; to cancel 5,000 ordinary shares in the Company and to record the Sole Shareholder as holder of all of the remaining 5,000 ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 each.

3.- Resolution to amend the articles of incorporation of the Company by modifying article 5 to reflect the second resolution.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that the accumulated losses suffered by the Company as at 31 May 2009 amount to EUR 452,000 (four hundred and fifty-two thousand euro), evidence whereof has been given to the undersigned notary by way of an interim balance sheet established by the Company dated 31 May 2010.

Second resolution

In order to absorb the losses incurred by the Company in an aggregate amount of EUR 452,000 (four hundred and fifty-two thousand euro), as at 31 May 2010, the meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro), so as to bring it from its present amount of EUR 1,000,000 (one million euro) down to EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

As a result of the above, the Shareholders acknowledge that the difference of EUR 48,000 (forty-eight thousand euro) is retained as extraordinary income not distributed to the shareholders as at 17 June 2010.

A copy of the above interim balance sheet established by the Company, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The meeting resolves to record the sole shareholder represented as holder of all of the 5,000 (five thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each further to the share capital decrease and to cancel 5,000 (five thousand) ordinary shares of the Company.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend Article 5 the articles of association so as to read henceforth as follows::

" **Art. 5. Share capital. First paragraph.** The subscribed share capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) consisting of 5,000 (five thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,350.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «MAPLES FINANCE LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, RCS Luxembourg B 124.056, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») du 6 avril 2007, numéro 558, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 janvier 2010, publié au Mémorial numéro 796 du 17 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Richard Gordon, administrateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les DIX MILLE (10.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Reconnaître que les pertes cumulées par la Société au 31 mai 2010 s'élèvent à EUR 452.000.- .

2. Résolution de réduire le capital social de la Société de EUR 1.000.000,- par un montant de EUR 500.000,- afin d'absorber les pertes encourues par la Société au 31 mai 2010 d'un montant global de EUR 452.000 et de retenir la différence de EUR 48.000 comme revenu extraordinaire non distribué; d'annuler 5.000 actions ordinaires de la Société et d'enregistrer l'actionnaire unique comme détenteur de toutes les 5.000 actions ordinaires sous forme nominatives restantes ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

3.- Résolution de modifier les statuts de la Société en y modifiant l'article 5 afin de refléter la deuxième résolution.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît que les pertes cumulées par la Société au 31 mai 2010 s'élèvent à EUR 452.000,- (quatre cent cinquante-deux mille euros), ce qui a été prouvé au notaire soussigné par un bilan intérimaire établi par la Société au 31 mai 2010.

Deuxième résolution

Afin d'absorber les pertes encourues par la Société d'un montant global de EUR 452.000,- (quatre cent cinquante-deux mille euros) au 31 mai 2010, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à celui de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

En conséquence, les actionnaires déclarent que la différence de EUR 48.000,- (quarante-huit mille euros) est retenue comme revenu extraordinaire non distribué aux actionnaires au 17 juin 2010.

Une copie du bilan intérimaire établi par la Société, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée décide d'enregistrer l'actionnaire unique comme détenteur de toutes les 5.000 (cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, suite à la réduction de capital et d'annuler 5.000 (cinq mille) actions ordinaires de la société.

Troisième résolution

En raison des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital social souscrit s'élève à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 1.350,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GORDON, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098265/133.

(100109965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Catherine PEUTMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique

démisionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CHARLES ANASTASE S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 144066.

Date effective: 7 juillet 2010

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2010097711/16.

(100107710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour East Investments Holding Company S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097716/18.

(100108149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 2 mai 1952 à Luxembourg,

démisionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CHARLES ANASTASE S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 144066.

Date effective: 7 juillet 2010

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2010097713/16.

(100107719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

La, soussignée,

EXAUDITS.A.

dont le siège social est situé au 19, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124982,

démisionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

CHARLES ANASTASE S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 144066

Date effective: le 7 juillet 2010

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EXAUDIT S.A.

Marie-Reine Tulumello / Gilles Pierrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010097712/20.

(100107714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.234.

—
NOTIFICATION

En date du 15 juillet 2010 l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- Fin de l'engagement de Ernst & Young S.A., ayant pour adresse professionnelle le 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société, avec effet immédiat.

- Election de KPMG Audit S.à r.l. ayant pour adresse professionnelle le 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprise avec effet immédiat et pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intralot Luxembourg S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur B

Référence de publication: 2010097719/18.

(100108473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Parthena Reys Perennial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.401.

—
In the year Two Thousand and Ten, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Spread Nominees Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, registered with the Records of the Island of Guernsey under number 18153 and having its registered office at P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY 1 3HB;

Hereby represented by Ms. Gaëla Conrad, juriste, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Parthena Reys Perennial Management S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 136.401 (the "Company").

II. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg on 11 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 March 2008, number 684 page 32816. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 28 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 February 2009, number 305 page 14594.

III. The appearing party, duly represented, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

90557

Agenda:

- 1) Decision to transfer the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 2) Subsequent modification of article 5 of the Articles; and
- 3) Miscellaneous.

On the basis of the aforementioned agenda the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to subsequently amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the “Board of Directors”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Spread Nominees Limited, une société constituée et gouvernée par les lois de l'Île de Guernsey, enregistrée auprès du registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 18153 et ayant son siège social au P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY 1 3HB,

ici représentée par Mademoiselle Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante déclare qu'elle est le seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de Parthena Reys Perennial Management S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401 (la «Société»).

II. La Société a été constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Juglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mars 2008, numéro 684 page 32816. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2009, numéro 305 page 14594

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu avoir été dûment informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décision de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 2) Décision de modifier l'article 5 des Statuts; et
- 3) Divers.

Sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CONRAD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27236. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098322/118.

(100109836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Capricorn S.A. SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.474.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capricorn S.A. SICAV-SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Lux Bieber

Référence de publication: 2010097777/13.

(100108768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Kingston Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.815.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société KINGSTON LUX S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B - 121815, ayant son siège social au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010097720/10.

(100108139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CHARLES ANASTASE S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 144066

Date effective: 7 juillet 2010

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2010097714/16.

(100107721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

FANUC CNC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

Extrait d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 28 janvier 2010

Il résulte de ladite résolution circulaire que:

Monsieur Seiuemon Inaba a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 28 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010097718/15.

(100107687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097722/18.

(100108153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Naturgas Kielen, Société Coopérative.

Siège social: L-8205 Kehlen, route N12.

R.C.S. Luxembourg B 105.916.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2010 que:

Le siège social est transféré au Route N12, L-8205 Kehlen.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010097732/12.

(100108216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Creta Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.653.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“CRETA FARM S.A.”, a public limited company, listed with the stock exchange of Athens (Greece), having its registered office at Herakliom National Road, Latzimas og Prinios, Municipality of Arkadi, GR74100 Rethymno, Crete, Greece,

here represented by Ms. Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens, on 26 July 2010.

The prementioned proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme).

Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (“société anonyme”) under the name of “CRETA FOODS S.A.”.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) to be divided into two thousand (2.000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on July 27 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be composed of category A and category B directors.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors will elect among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg, upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such convening notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented at a meeting of the board of directors and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented.

In case of emergency, a director may participate in the meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any similar means of communication allowing this person taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting and only if, at least, one director of category A and one director of category B vote in favour of the decisions. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by, at least, one director of category A and one director of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by at least, one director of category A and one director of category B. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. The Company will be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to the Chairman of the Board of Directors. His nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to the Chairman of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to the Chairman of the Board of Directors.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday in the month of June of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Business year - Distribution of profits

Art. 16. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 17. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 19. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and Payment

The THREE HUNDRED AND TEN (310) shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Shares subscribed	Amount paid up
CRETA FARM S.A.	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

1.- Mr. Manuel HACK, maître ès sciences économiques, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as director of category A,

2.- Mr. Emmanouil S. DOMAZAKIS, companies' director, with professional address at Heraklion National Road, Latzimas og Prinios, Municipality of Arkadi, GR-74100 Rethymno, Crete, Greece, as director of category B,

3.- Mr. Konstantinos S. DOMAZAKIS, companies' director, with professional address at Heraklion National Road, Latzimas og Prinios, Municipality of Arkadi, GR-74100 Rethymno, Crete, Greece, as director of category B.

The extraordinary general meeting elects Mr. Manuel HACK, prenamed, as chairman of the board of directors.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

"Audit.lu", réviseur d'entreprises, having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS n°113620.

Third resolution

The company's registered office is located at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«CRETA FARM S.A.», société anonyme, cotée auprès de la bourse d'Athènes (Grèce), ayant son siège social à Heraklion National Road, Latzimas og Prinios, Municipality of Arkadi, GR-74100 Réthymnon, Crète, Grèce,

ici représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 26 juillet 2010. Laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «CRETA FOODS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) qui sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 27 juillet 2015 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B est présent ou représenté.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B votent en faveur de ces résolutions. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. La gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière pourra être déléguée au président du conseil d'administration. Sa nomination, sa révocation et ses attributions seront définies par résolutions du conseil d'administration. En cas de délégation au président du conseil d'administration, le conseil devra faire un rapport annuel à l'assemblée générale concernant les frais, les dépenses et autres avantages qui seront accordés au délégué. La Société pourra également accorder des pouvoirs spécifiques au président du conseil d'administration par procuration authentique ou sous seing privé

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui pourront être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum ainsi qu'aux règles de date et délais s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par téléfax, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré
CRETA FARM S.A.	310	31,000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

1.- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie A,

2.- Monsieur Emmanouil S. DOMAZAKIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Héraklion National Road, Latzimas og Prinios, Municipalité d'Arkadi, GR-74100 Réthymnon, Crète, Grèce, aux fonctions d'administrateur de catégorie B,

3.- Monsieur Konstantinos S. DOMAZAKIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Héraklion National Road, Latzimas og Prinios, Municipalité d'Arkadi, GR-74100 Réthymnon, Crète, Grèce, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Manuel HACK, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1). Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011: Audit.lu, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS n°113620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9240. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010106287/468.

(100119987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097723/18.

(100108163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097724/18.

(100108151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.
Pour MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.
Terence Garcia
Gérant

Référence de publication: 2010097725/18.

(100108162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.155.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.
Pour MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l.
Terence Garcia
Gérante

Référence de publication: 2010097726/18.

(100108157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.270.728,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.513.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered with the Companies House of London under the number 4693597, represented by Me Elisabeth ADAM, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th July 2010 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the three million six hundred seventy-eight thousand and six (3,678,006) shares (parts sociales) in issue in "School 3 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129513, incorporated on 15th June 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1742 of 17th August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30th November 2009 by deed of Me Gérard Lecuit, published in the Mémorial number 286 dated 10th February 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are the following:

(1) Acknowledgement of net profits and premium as at 20 July 2010;

(2) Decision to repurchase all the four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class D Preferred Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; approval of the Available Amount and the Cancellation Value per Share; acceptance of the repurchase of all Class D Preferred Shares by the Class D Preferred Shareholder; cancellation of all four hundred seven thousand

two hundred seventy-eight (407,278) outstanding Class D Preferred Shares so repurchased and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the Class D Preferred Shares in cash, allocation between premium and net profits;

(3) Consequential amendment of the first paragraph of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the “Class D Preferred Shares” which shall read as follows:

Art. 5.1 “Subscribed share capital”. The Company’s corporate capital is fixed at three million two hundred seventy thousand seven hundred twenty-eight Euro (EUR 3,270,728) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”); four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”) and four hundred seven thousand two hundred eighty-two (407,282) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”), together with the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares (the “Preferred Shares”), representing a total of three million two hundred seventy thousand seven hundred twenty-eight (3,270,728) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

After approval of the foregoing, the following resolution was adopted by the sole shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledged that as at 20 July 2010, the Company has net profits and an available premium of approximately Euros thirty-nine million eight hundred eighty-two thousand three hundred twenty-six Euros and forty-eight cents (€ 39,882,326.48).

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all four hundred seven thousand two hundred seventy-eight (407,278) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Available Amount of thirty-nine million eight hundred eighty-one thousand seventy-six Euros and forty-eight cents (€ 39,881,076.48).

The Sole Shareholder resolved to approve the Maximum Amount set at thirty-nine million eight hundred eighty-one thousand seventy-six Euros and forty-eight cents (€ 39,881,076.48). The Sole Shareholder noted however that the cash available after payment of the running costs amounts to twenty-five million four hundred eleven thousand nine hundred ninety-two Euros and twenty two cents (€ 25,411,992.22) (the “Maximum Amount”). The Sole Shareholder resolved the payment thereof to the Class D Preferred Shareholder.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class D Preferred Shareholder to the repurchase of all Class D Preferred Shares at the Maximum Amount. The Sole Shareholder further noted the express approval and the waiver of any rights by the holder of any other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all four hundred thousand seven two hundred seventy-eight (407,278) Class D Preferred Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand seven two hundred seventy-eight Euro (€ 407,278) from its current amount in order to bring it to three million two hundred seventy thousand seven hundred twenty-eight Euros (€ 3,270,728).

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account by an amount of thirty-nine thousand four hundred seventy-eight Euro (€ 39,478) to reflect the share capital reduction and to allocate such amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Maximum Amount as to four hundred thousand seven two hundred seventy-eight Euro (€ 407,278) to the share capital (as per the share capital reduction), as to twenty-five million thirty-four thousand seven hundred fourteen Euro twenty-two cents (€ 25,034,714.22) to net profits.

The sole shareholder finally resolved to amend paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited company de droit anglais et gallois ayant son siège social à 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, immatriculée au Companies House of London sous le numéro 4693597, représentée par Maître Elisabeth ADAM, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2010 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique et détenant la totalité des trois millions six cent soixante-dix-huit mille six (3.678.006) parts sociales émises dans «School 3 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.513, constituée en date du 15 juin 2007 suivant acte de Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1742 du 17 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 30 novembre 2009 suivant acte de Me Gérard Lecuit, publié au Mémorial numéro 286 daté du 10 février 2010.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'associé détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

(1) Reconnaissance des bénéfices nets et des primes en date du 20 juillet 2010;

(2) Décision de racheter la totalité des quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant la Valeur d'Annulation Totale divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées de Classe D) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de toutes les classes de parts sociales de la Société; accord express et renonciation à tous les droits par l'unique détenteur de toute(S) autre(S) classe(S) de parts sociales; approbation du Montant Disponible et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale; acceptation du rachat de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D; annulation de la totalité des quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) Parts Sociales Privilégiées de Classe D en circulation ainsi rachetées et réduction corrélative de la réserve légale et affectation à la réserve librement distribuable; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale au (à l'ancien) détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D en espèces, répartition entre primes et bénéfices nets;

(3) Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5.1 des statuts de la Société aux fins de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et suppression de la référence aux «Parts Sociales de Classe D» afin qu'il se lise comme suit:

Art. 5.1. «Capital social souscrit». Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent vingt-huit euros (EUR 3.270.728) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»); quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»); quatre cent sept mille deux cent quatre-vingt-deux (407.282) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant au total trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent vingt-huit (3.270.728) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique reconnaît qu'en date du 20 juillet 2010, la Société a des bénéfices nets et des primes d'émission d'un montant approximatif de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-six euros et quarante-huit cents (€ 39.882.326,48).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité des quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de toutes les classes de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Disponible de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille soixante-seize euros et quarante-huit cents (€ 39.881.076,48).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Disponible fixé à trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille soixante-seize euros et quarante-huit cents (€ 39.881.076,48). L'Associé Unique a cependant noté que les liquidités disponibles après paiement des frais courants s'élèvent à vingt-cinq millions quatre cent onze mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et vingt-deux cents (€ 25.411.992,22) (le «Montant Maximum»). L'Associé Unique a décidé le paiement de celui-ci au détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

L'Associé Unique a noté l'acceptation du détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe D de racheter la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D au Montant Maximum. L'Associé Unique a par ailleurs noté l'accord express et la renonciation à tous les droits du détenteur de toute autre classe de parts sociales.

Ces faits exposés, l'Associé Unique a décidé d'annuler la totalité des quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit (407.278) Parts Sociales Privilégiées de Classe D et de déduire du capital social émis de la Société un montant de quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit Euros (€ 407.278)) à partir de son compte courant afin de le porter à trois millions deux cent soixante-dix mille sept cent vingt-huit euros (€ 3.270.728).

L'Associé Unique a décidé de déduire de la réserve légale un montant de trente-neuf mille quatre cent soixante-dix-huit euros (€ 39.478) afin de refléter la réduction du capital social et d'affecter ledit montant au compte de réserves librement distribuables de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le Montant Maximum à hauteur de quatre cent sept mille deux cent soixante-dix-huit euros (€ 407.278) au capital social (tel que lors de la réduction du capital social), et de vingt-cinq millions trente-quatre mille sept cent quatorze euros et vingt-deux cents (€ 25.034.714,22) aux bénéfices nets.

Enfin, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5.1 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de présent acte, sont estimés à approximativement € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire soussignée le présent acte.

Signé: E.Adam, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098380/190.

(100110058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

co - labor, Société Coopérative.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097733/9.

(100108794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097727/18.

(100108171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097728/18.

(100108170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.704.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097729/18.

(100108169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.224.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.

Terence Garcia

Gérant

Référence de publication: 2010097730/18.

(100108166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Aimpeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.328.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 juin 2010:

L'assemblée générale, décide de nommer à compter de ce jour en qualité d'administrateur M. Gaël AMAUDRY, agent commercial, demeurant à 53, Ter Quai de la Marne à F- 94340 JOINVILLE-LE-PONT.

Son mandat expirera lors l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

L'assemblée générale, décide de renouveler les mandats de Mme Isabelle DODE et M. Franck AMAUDRY, de leurs fonctions d'administrateurs. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

L'assemblée générale, décide de renouveler le mandat de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, de siège au 31 Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 83.527 de sa fonction de commissaire aux Comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck AMAUDRY.

Référence de publication: 2010097753/18.

(100108757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Milao S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-4599 Differdange, 16, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.393.

—
Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

En vertu d'un premier contrat de cession de parts sous seing privé daté du 7 juillet 2010 à 17h00, Monsieur Joao Carlos MILAO VARANDAS, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), domicilié à Differdange (L-4599) 16 rue J.F. Kennedy, a cédé 76 (soixante-seize) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société MILAO S.à.r.l. à Monsieur Mickaël J.C. SERVAIS, né le 14/08/1979 à Verviers (Belgique), domicilié à Thionville (F-57100) 6, Impasse Molitor.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la société et, pour autant que de besoin, acceptée par les gérants de la société Milao S.à.r.l., à savoir par

- Le gérant technique, Monsieur Florent François Louis Pluriel, né le 20 mars 1971 à Lons Le Saunier en France
- La gérante technique, Mademoiselle Sandra Patricia Dos Santos Carvalho, née le 24.12.1973 à Santa Maria Maior/Chaves au Portugal,
- et le gérant administratif, Monsieur Joao Carlos Milao Varandas, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

En vertu d'un second contrat de cession de parts sous seing privé daté du 7 juillet 2010 à 17h30, Mademoiselle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, née le 24 décembre 1973 à Santa Maria Maior/Chaves (Portugal), domiciliée à Differdange (L-4599) 16 rue J.F. Kennedy, a cédé 24 (vingt-quatre) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société MILAO S.à.r.l. à Monsieur Florent François Louis PLURIEL, né le 20 mars 1971 à Lons Le Saunier (France), domicilié à Luxembourg (L-1841) 7 rue du Palais de Justice.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la société et, pour autant que de besoin, acceptée par les gérants de la société Milao S.à.r.l., à savoir par

- Le gérant technique, Monsieur Florent François Louis Pluriel, né le 20 mars 1971 à Lons Le Saunier en France
- La gérante technique, Mademoiselle Sandra Patricia Dos Santos Carvalho, née le 24.12.1973 à Santa Maria Maior/Chaves au Portugal,
- et le gérant administratif, Monsieur Joao Carlos Milao Varandas, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Suite à ces deux cessions, les parts sociales dans la société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Mickaël Servais, préqualifiée,	76 parts
- Monsieur Florent François Louis Pluriel, préqualifiée,	24 parts
Total: cent parts	100 parts

Deuxième résolution

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité la démission de Mademoiselle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, née le 24 décembre 1973 à Santa maria Maior/Chaves (Portugal), domiciliée à Differdange (L-4599) 16 rue J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité la démission de Monsieur Joao Carlos MILAO VARANDAS, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), domicilié à Differdange (L-4599) 16 rue J.F. Kennedy.

Quatrième résolution

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité de nommer Madame Francine Georgette Delbouille, née le 19 septembre 1954 à Marcinelle (Belgique), domicilié à 301, Es BOSSE, B-4650 Chaineux, au poste de gérante administratif.

La durée du mandat de Madame Francine Georgette Delbouille est indéterminée.

Signatures des Associés:

Monsieur Mickaël Servais (76 parts sociales) / Monsieur Florent François Louis Pluriel (24 parts sociales).

Signatures du bureau:

Signatures

La Présidente / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010097731/53.

(100108398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.870.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement N° 1010/10 du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation suivante:

De la société A.C.C.P. SA, B.85870, ayant eu son siège social à 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Me Michèle STOFFEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2010097735/15.

(100109271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.